



# LA CHENALOTTE



# GUIDE DE L'HABITANT

La Chenalotte, du nom Chenalette ou petit chenal, s'est développée sur un haut-plateau jurassien, à 919 mètres d'altitude, en contrebas du versant sud-est, planté de résineux et culminant à 1092m. Le village, qui compte un peu moins de 500 habitants se caractérise par un centre pittoresque :

- ✿ L'église du XVIIème siècle abrite une cloche en bronze classée au titre des monuments historiques
- ✿ Le presbytère de 1745 abrite aujourd'hui une classe et la mairie
- ✿ Des anciennes fermes comtoises
- ✿ Un tilleul tricentenaire
- ✿ Une vierge érigée en 1946

Une gare, située au Clos de la vie, est le dernier témoignage de la ligne du train ou « Tacot » qui reliait Morteau à Trévillers entre 1905 et 1952.

## Les sauterelles

L'abbé LOYE raconte que vers 1783 la communauté refusa de tenir ses engagements vis à vis du curé. L'abbé Pierre François CUENOT, alors vicaire du lieu se plaignit de l'abandon dans lequel on le laissait. Les paroissiens demeurèrent sourds à ses cris de détresse. L'un d'eux, plus malintentionné, poussa même l'inconvenance le dimanche suivant, jusqu'à déposer dans la chaire un morceau de tourbe avec du pain noir. Mal lui en prit.

Le pauvre vicaire porta l'affaire au bon Dieu. Une nuée de sauterelles s'abattit sur le territoire de la Chenalotte et le ravagea. On dit même qu'elles pénétrèrent dans la maison du coupable, montèrent dans la cheminée et mangèrent le lard.

A la vue du fléau, les paroissiens reconnurent leurs torts et, sur leur demande, le vicaire s'adressa à Dieu, exorcisa les sauterelles qui disparurent aussitôt. Mais dans le voisinage, on rit de l'aventure des habitants de La Chenalotte qui furent baptisés du nom de SAUTERI.

## Mairie

### Accueil

- ✿ Lundi de 8h00 à 12h00
- ✿ Mercredi de 15h00 à 18h00
- ✿ Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h30
- ✿ Samedi matin de 10h00 à 12h00

Tel : 03 81 67 35 27

Mail : [mairie.lachenalotte@wanadoo.fr](mailto:mairie.lachenalotte@wanadoo.fr)

## Équipe municipale

A l'écoute des habitants, l'Équipe municipale est toujours prête à vous rencontrer. Mme le maire, Brigitte Ligney, dirige une équipe composée de trois adjoints :

- ✿ M. Alexandre Romain
- ✿ M. Florian Gaiffe
- ✿ M. Dimitri Coulouvrat

Et de 6 conseillers : M. Jérôme Chabod, Mme Patricia Chopard-Lallier, Mme Colette Cuenot, M. Johnny Droz-Grey, Mme Valérie El-Niess, Mme Dominique Myotte-Duquet.

Par ailleurs, 10 commissions ont pour but de préparer les dossiers, les réponses possibles concernant vos questions et suggestions :

- ✿ **Employés de commune** présidée par M. Alexandre Romain
- ✿ **CCAS** présidée par Mme Brigitte Ligny
- ✿ **Appels d'offre** présidée par Mme Brigitte Ligny
- ✿ **Bâtiments** présidée par M. Romain Alexandre
- ✿ **Cadre de vie / environnement** présidée par M. Dimitri Coulouvrat
- ✿ **Fêtes, cérémonies et culture** présidée par M. Florian Gaiffe
- ✿ **Finance et budget** présidée par Mme Brigitte Ligny
- ✿ **Impôts** présidée par Mme Brigitte Ligny
- ✿ **Entretien du village, déneigement** présidée par Dimitri Coulouvrat
- ✿ **EDF, eau et assainissement** présidée par Mme Valérie El Niess

## Services communaux

- ✿ Mme Myriam Chapotte, secrétaire de mairie
- ✿ M. Stéphane Campoli et M. Dominique Prétôt s'occupent de l'entretien du village et des bâtiments communaux.

## Intercommunalité



La Chenalotte fait partie de la Communauté de Communes du Plateau du Russey (CCPR), présidée par M. Gilles Robert.

Votre commune est représentée par Mme Brigitte Ligny, M. Alexandre Romain et M. Florian Gaiffe.

La CCPR s'occupe :

- ✿ de l'aménagement du territoire
- ✿ du développement économique
- ✿ du réseau de télécommunication haut-débit
- ✿ des animations culturelles et touristiques
- ✿ de la gestion des déchets

Plus d'informations sur le site : <http://www.cc-russey.fr/>

## Scolarité

Les écoles sont réparties sur 3 communes et sont gérées par un syndicat scolaire sous la présidence de Mme Patricia Chopard-Lallier :

- ✿ Maternelle à Noël-Cerneux
- ✿ CP / CE1 / CE2 à La Chenalotte
- ✿ CM1/ CM2 au Barboux

Un bus assure le transport entre ces communes, matin, midi et soir.

Un service périscolaire et une cantine sont mis à disposition des familles. Cet accueil a lieu dans la salle des fêtes de La Chenalotte. Le syndicat emploie 5 personnes.

## Bibliothèque

Une bibliothèque gratuite, gérée par Mme Patricia Chopard-Lallier est à la disposition des habitants (adultes, adolescents, enfants). Elle est ouverte un samedi matin par mois de 9h à 12h et les mercredis matins pour les enfants du cycle 2 de l'école de la commune de La Chenalotte. Le fonds est régulièrement enrichi par le passage du Bibliobus tous les 3 mois.

Pour connaître le planning : [www.chenalotte.org](http://www.chenalotte.org) (onglet *Bibliothèque*).

## Activités économiques

Le village compte plusieurs artisans :

- ✿ B&J : travaux de peinture et de vitrerie / façades maison et ravalement. Tél. 03 81 67 45 ou 06 82 65 52 53
- ✿ M. Droz-Grey Johnny: Pâtisserie. Vous avez aussi la possibilité de commander du pain. Tél. 03 81 67 11 15. Site Internet : <http://patisseries-fines.fr/>
- ✿ M. Vermot-Petit Gérard : menuiserie. Tél. 03 81 67 25 79

Et une exploitation agricole, le GAEC des Palais. La production de lait est livrée à la Coopérative du Narbief-Bizot.

Par ailleurs, la boulangerie-pâtisserie « *Aux délices du Val* » fait une tournée de pains trois fois par semaine (mardi, jeudi et samedi matin). Tél. 03 81 67 20 03

## Transport

### Transport à la demande

La Communauté de Communes du Plateau du Russey, en partenariat avec le Conseil Général du Doubs propose un service de transport à la demande. Il s'adresse à ceux et à celles qui n'ont pas de moyen et qui souhaitent se rendre chez le médecin, à un entretien d'embauche, chez le coiffeur ou faire ses courses. Pour cela il faut remplir l'une des conditions suivantes :

- ✿ Etre âgé de plus de 60 ans, n'ayant pas le permis ou pas de véhicule
- ✿ Etre isolé (veuf, veuve)
- ✿ Etre à la recherche d'un emploi
- ✿ Etre handicapé (avec gratuité pour les personnes accompagnant)
- ✿ Etre bénéficiaire des minimas sociaux

Vous pouvez appeler un taxi :

- ✿ Corneille : 06 88 13 43 97
- ✿ Taxi Vuillemin : 03 81 43 72 69 ou 06 08 88 11 52

La participation des usagers pour un aller ou un retour s'élève à 4 euros pour une course à l'intérieur de la Communauté de Communes du Plateau du Russey, à 8 euros pour une course à Maîche et Morteau.

## Le Mobidous

Le bus de la ligne B du Mobidous vous permet d'aller jusqu'à Pontarlier ou Montbéliard. Pour les horaires et les tarifs, consulter le site : [www.doubs.fr/transports](http://www.doubs.fr/transports)

## Ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères s'effectue une fois par semaine, le vendredi matin. Dans le cadre de la redevance incitative, la Communauté de Commune du Plateau du Russey équipe tous les usagers de bacs à ordures ménagères roulants pucés. Seuls ces bacs peuvent être collectés. Par ailleurs des containers pour le verre et le tri sont à votre disposition au sein du village : rue des Palais (en face de la salle des fêtes), rue du Bois Joli et rue du Frêne.

## Plate-forme de collecte du Russey

Pour les déchets verts, il existe une plate-forme au Russey. Vous pouvez y apporter les branchages, les tontes de pelouse ainsi que les feuilles mortes.

Plus d'informations sur le site <http://www.cc-russey.fr/> (onglet *déchets*)

## Déchetterie des Fins

Pour les autres déchets (solvants, déchets de peinture, déchets métalliques, pneumatiques hors d'usage, déchets de bois et déchets verts, déchets béton, briques...), la déchèterie du Bas de la Chaux aux Fins est accessible. Plus d'informations sur le site <http://www.cc-russey.fr/> (onglet *déchets*)

## Tarifs de location des salles communales des Tilleuls

Vous souhaitez organiser un anniversaire ? Une réunion de famille ? Un apéritif de mariage ? Deux salles communales sont à votre disposition.

Salles	Résidents	Non-résidents
Grande salle (230m <sup>2</sup> )	280 €	350 €
Petite salle (100m <sup>2</sup> )	180 €	230 €

Une caution de 600€ pour la salle du haut ou du bas est demandée plus une caution de 200€ pour le ménage. La municipalité se réserve le droit de prélever tout ou partie de la caution selon l'état de la salle et le temps passé par les employés communaux.

Retrouvez le règlement de location, le contrat, le calendrier des réservations, l'inventaire de la vaisselle sur le site [www.chenalotte.org](http://www.chenalotte.org) (onglet *salles communales « Les Tilleuls »*).

## Gites ruraux

Deux gites sont disponibles au centre du village :

- ✿ M. et Mme Renaud possède un gite situé 4 rue des Tilleuls. Tél. 03 81 67 36 54.  
Mail : [renaud25.andre@wanadoo.fr](mailto:renaud25.andre@wanadoo.fr)
- ✿ M. Berger possède un gite situé 1 rue Rosemont. Tél. 03.81.67.10.24.  
Mail : [Berger.m@neuf.fr](mailto:Berger.m@neuf.fr)

## Associations

Pour animer le village, l'association **l'Amicale des Sauterelles** propose tout au long de l'année une dizaine de manifestations : passage du Père Noël, carnaval, marche gourmande, bourse aux jouets, repas dansant et fête du village le week-end de la Pentecôte.

Le comité propose aussi des locations aux habitants de la commune : tables, bancs, tonnelles, matériel à hot dog...

D'autres associations animent le village :

- ✿ Société de chasse (A.C.C.A)
- ✿ La chorale paroissiale
- ✿ Association sportive de Noël-Cerneux et de La Chenalotte (ASNCC)
- ✿ Association syndicale autorisée de La Chenalotte (A.S.A)
- ✿ Association des trois communes (A.T.C) : finance des activités extrascolaires et organise des manifestations destinées à récolter des fonds

## Loisirs

La commune possède plusieurs équipements de loisirs / de sport : aire de jeux pour les enfants au centre du village, terrains de football, de basket-ball et de pétanques, table de ping-pong. Des cours de gym sont proposés aux habitants de la commune, les mardis soir à La Chenalotte ou à Noël-Cerneux. Des chemins de randonnées vous permettent de découvrir la nature environnante, de rejoindre les villages des alentours (Noël-Cerneux, Le Barbois, Le Narbief...) et le saut du Doubs en 1h40.

## Savoir vivre

Soucieuse de la qualité de vie de ses habitants, il est demandé à chacun :

- ✿ De maintenir propre le village en utilisant les cendriers, les poubelles et notamment les 2 pour les déjections canines situées au centre du village et dans la rue du Bois-Joli. Par ailleurs, il est strictement interdit de brûler ses déchets ménagers et ses déchets verts (feuilles mortes, branches d'arbres, résidus de débroussaillage...) dans votre jardin.
- ✿ D'effectuer les travaux de bricolage ou de jardinage (tondeuse, tronçonneuse...) pendant les horaires suivants :
  - Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
  - Le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00
  - Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00
- ✿ De respecter le code de la route et de surveiller votre vitesse pour la sécurité de tous.
- ✿ Aux propriétaires de chiens, il est interdit de les laisser sans surveillance et errer seuls dans le village. Ils doivent aussi prendre toutes les mesures nécessaires afin que les aboiements intempestifs ne viennent perturber le voisinage.

Retrouvez toutes les informations ci-dessus et bien d'autres sur le site :  
[www.chenalotte.org](http://www.chenalotte.org)



✿ Brochure « Guide de l'habitant »  
© Mairie de La Chenalotte, 2017

